

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10 AVR. 2017	10/04/2017	2017-2433

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement des lotissements "L'orée du Plessis" sur la commune du Genest-Saint-Isle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale MAIRIE DE LE GENEST-SAINT-ISLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Nicole BOUILLON

RCS / SIRET | 2 | 1 | 5 | | 3 | 0 | 1 | | 0 | 3 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concertée.	Projet d'extension urbain couvrant une superficie de 9,5ha. Un permis d'aménager "L'orée du Plessis III" a été déposé en janvier 2015. Un second permis d'aménager "L'Orée du Plessis IV" sera déposé prochainement en mai 2017. Aucune date prévue pour le reste de la zone d'extension. Le projet est soumis à la procédure cas par cas car sa surface de plancher est supérieure à 10 000 m ² mais inférieure à 40000m ² , un terrain d'assiette couvrant une superficie de moins de 10 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation de lotissements d'habitations en continuité nord de la zone urbaine existante de la commune du Genest-Saint-Isle.

4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement a pour objectif la création d'un nouveau quartier d'habitations au nord de la commune du Genest-Saint-Isle pour répondre aux besoins d'accueil de la commune.

Le projet consiste en la création de 184 logements répartis :

- Lotissement L'Orée du Plessis III : 35 logements (lotissement en cours de travaux de finitions - arrêté de lotir en 2015).
- Lotissement L'Orée du Plessis IV : 60 logements (33 lots individuels et un lot accueillant 27 logements minimum en locatif social correspondant à une demande sur la commune du Genest-Sain-Isle. La densité sera de 20 logements/ha.) Dépôt du permis d'aménager en mai 2017.
- Poursuite du quartier : 89 logements minimum (pour respecter la densité de 20logements/ha demandé par le SCOT). - Aucune date définie.

La limite nord du projet sera à terme la limite de l'urbanisation de la ville du Genest-Saint-Isle.

Les lotissements "L'Orée du Plessis I" et "L'Orée du Plessis II" sont des extensions urbaines datant respectivement de 1999 et 2005. Bien qu'ayant des noms communs avec les prochaines extensions urbaines, ils ne rentreront pas dans le cadre de la demande d'étude au cas par cas ci-jointe, au vue de l'antériorité de ces lotissements (ces lotissements datant de plus de 10 ans font désormais partie intégrante de la ville et ne peuvent plus être désormais considérés comme des extensions récentes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Projet de viabilisation de lotissements avec création de voiries, cheminements piétons, parking, mise en place d'un réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (réseau de type séparatif), alimentation en eau potable, raccordement France Télécom, desserte en énergie électrique, mise en place de l'éclairage public, réalisation de travaux d'espaces verts (plantation et engazonnement).

Le lotissement "L'Orée du Plessis III" est en cours d'aménagement.

Il est envisagé de déposer le permis d'aménager du lotissement "L'orée du Plessis IV" en mai 2017 pour un démarrage des travaux en novembre 2017.

Pour le moment, aucune date d'aménagement n'est prévue sur le reste du quartier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion et l'entretien sera assurée par la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Articles L. 421-2 et suivants du code de l'urbanisme : Permis d'aménager

Articles R.214-1 et suivants - nomenclature 2.1.5.0 : dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau : ce dossier a été déposé en juillet 2014 suite à l'aménagement du lotissement l'orée du plessis 3. Ce dossier a été réalisé sur l'ensemble de la zone d'extension indiquée dans le présent cas par cas ainsi que sur les quartiers "L'Orée du Plessis I et II" ayant déjà un bassin tampon mais souhaitant le mutualiser avec les nouveaux quartiers d'habitats. Les travaux des ouvrages de régulation ont été réalisés et bordent les futurs lotissements dans leurs parties ouest.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération :	9,5ha environ
Nombre de logements prévus :	184 logements minimum
Surface de plancher totale prévue :	Maximum 38000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Rocher
LE GENEST-SAINT-ISLE (53940)

Section AE 40 en partie
Section AH 167 en partie
Section AH 172b en partie
Section AH 36a en partie
Section AH 166
Section AE 39
Section AE 40 en partie
Section AE 47 à 57
Section AE 60 à 89

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une ZNIEFF de type 2 de l'Etang d'Olivet située à environ 2km du projet, sur la partie nord ouest du territoire de la commune du Genest-Saint-Isle.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie ferrée et l'A81, passant sur la commune, sont classées en niveau de catégorie 2. Ces sources de nuisances sont éloignées du site d'étude. Le plan de zonage du PLU indique par un hachurage bleu ces zones de bruit. La commune du Genest-Saint-Isle est également concernée par le passage de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Si l'on se réfère au classement de voie ferrée de même type (LGV), cette ligne sera classée en niveau de catégorie 1. Elle sera éloignée du site d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du dossier de loi sur l'eau, une analyse des zones humides a été réalisée. Aucune zone humide n'a été identifiée sur l'emprise de l'extension urbaine du présent cas par cas. Les zones humides recensées sont situées à proximité du ruisseau du Plessis, dans des dépressions du terrain naturel. Les zones humides sont précisées dans les annexes fournies (dossier de loi sur l'eau).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone Natura 2000 à proximité du Genest-Saint-Isle. Le site le plus proche est le site d'intérêt communautaire nommé " bocage de Montsûrs à la forêt de Sille-le-Guillaume " (FR 52 02007). Compte tenu de son éloignement de l'ordre de 30 kms, le projet de d'urbanisation destiné à une zone d'habitat n'aura aucune incidence sur ces espaces protégés.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de cette extension urbaine va permettre à la commune d'accueillir de nouveaux habitants. Cette augmentation du nombre d'habitants sur le territoire engendra une augmentation de la consommation en eau potable. Cependant, les infrastructures actuelles de la commune du Genest-Saint-Isle sont en capacité de répondre aux besoins de cette extension.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si l'aménagement conduit à produire des matériaux non-utilisables dans le périmètre projet, ceux-ci seront exportés vers des secteurs adaptés à les recueillir (hors zone humide, hors zone inondable, hors milieu naturel sensible, etc.).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides sont préservées. Elles se situent en dehors du périmètre du lotissement. Les haies bocagères existantes (classées ou non) seront préservées. Des compléments de plantations visant à les prolonger sont également prévus. Les arbustes en cépées au sud-est seront conservés. Les pommiers présents dans l'emprise de l'îlot seront replantés (transplantations ou plantations de nouveaux arbres) dans le cadre du ré-aménagement de l'entrée de ville.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement du projet de l'ordre de 30 kms avec la zone Natura 2000, le projet d'urbanisation destiné à une zone d'habitat n'aura aucune incidence sur ces espaces protégés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les zones humides puisque celle-ci se situent en dehors des lotissements. Lors de la phase travaux, une attention particulière sera portée sur la protection des zones humides : une délimitation/clôture de l'îlot en phase chantier est prévue pour bloquer les terrassements et mouvements de terre à l'îlot - Aucun débordements de terre n'aura lieu sur la zone humide.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont intégralement la propriété de la commune et ils n'accueillent aucune exploitation. Il n'y a actuellement pas de siège d'exploitation agricole sur le périmètre des lotissements. Les terrains sont occupés par des exploitants par le biais d'un bail précaire. Les lotissements auront donc un impact très limité sur l'activité agricole au regard du caractère précaire des exploitations actuellement en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet visant à créer des zones d'habitat, engendrera des déplacements des nouveaux habitants (routiers, vélos, piétons). L'accès s'effectue via la RD 278 (rue du Rocher). Au vue de l'ampleur du projet général, l'entrée de ville sera ré-aménagé et sécurisé. Un nouveau giratoire a été étudié avec le conseil départemental afin de ralentir les véhicules et améliorer la fluidité. L'îlot accédera directement via ce giratoire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En tant que secteur voué à de l'habitat, les sources de bruits seront uniquement liées à la vie quotidienne et aux déplacements routiers.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations potentielles seront dues à la phase travaux de l'aménagement du nouveau quartier mais elles n'engendreront pas d'incidences sur le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera équipé d'un dispositif d'éclairage public qui sera dans son dimensionnement et son mode de gestion cohérent avec le reste de l'agglomération.</p> <p>Le projet sera concerné par l'éclairage public issu des zones urbaines voisines.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du lotissement seront rejetées dans les bassins tampons déjà réalisés (cf dossier de loi sur l'eau).</p> <p>Les ouvrages ont été dimensionnés sur la base d'une pluie de retour centennale, du fait des risques sur le réseau en aval (inondation lors de forte pluies dans la vallée du Plessis).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des zones bénéficiant d'une protection au titre du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Aucun site archéologique n'est recensé sur les lotissements ainsi qu'en périphérie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités agricoles actuellement réalisées sur le site seront terminées lorsque les travaux débiteront. La commune mettra fin au bail de location des terres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune zone humide n'a été recensée sur la zone du projet. Des mesures veillant à ne pas impacter les zones humides situées à proximité du projet lors de la phase chantier ont été énoncées, à savoir la délimitation par une clôture des lots/flots pour bloquer et contenir les terrassements et mouvements de terre.

Les haies bocagères existantes (classées ou non) seront préservées. Des compléments de plantations visant à les prolonger sont également prévus. Les cépées au sud de l'opération seront conservées. Les pommiers présents dans l'emprise de l'îlot seront replantés dans le cadre du ré-aménagement de l'entrée de ville (transplantations ou replantations d'arbres).

La gestion anticipée des écoulements hydrauliques permettent d'affirmer que le projet n'aura pas d'impact sur l'environnement : les ouvrages de bassins de régulation sont déjà réalisés et fonctionnels.

Le flux routier, entraîné par la création de plusieurs lotissements, a été anticipé au travers du projet de ré-aménagement de l'entrée de ville, projet ayant reçu l'aval du Conseil Départemental. Un nouveau giratoire, rue du Rocher, permettra de sécuriser les accès aux lotissements.

L'espace naturel supprimé par le projet concerne des espaces agricoles avec un potentiel relativement faible vis-à-vis de la biodiversité. En outre, les espaces naturels existants à proximité (ZNIEFF et Natura 2000) sont suffisamment éloignés du projet pour ne pas être impactés par le projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité urbaine du Genest-Saint-Isle, en extension immédiate au nord de l'agglomération, en secteur classé UB et 1AUh au PLU de la commune. Il est situé à l'ouest de la rue du Rocher et à proximité des lotissements existants. La limite nord du projet sera à terme la limite de l'urbanisation de la ville du Genest-Saint-Isle.

Un dossier de loi sur l'eau a déjà été déposé, validé, et les bassins de rétentions sont déjà créés.

De part les études qui ont été menées, nous considérons que la réalisation d'une étude d'impact ne permettrait pas de mettre en évidence d'autres problématiques que celles déjà abordées dans ce document. La réalisation d'une étude d'impact n'est à notre sens pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de loi sur l'eau déposé en juillet 2014. Plan du lotissement "L'Orée du Plessis IV" - dépôt du permis d'aménager prévu en mai 2017.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE GENEST-SAINT-ISLE

le, 7/06/2017

Signature

Nicolas Bouillon
Maire



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

